

The logo for the Socialist Party (PS) consists of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 25 août 2011

Communiqué

Charlotte Brun,

Secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

Nouveau report des mesures pour la dépendance : des conséquences graves pour les personnes âgées et les familles

François Fillon a annoncé hier soir un nouveau report de la réforme de la « dépendance des personnes âgées » à 2012. Rappelons que l'engagement du candidat Sarkozy de créer un « cinquième risque » a été reporté de six mois en six mois depuis 2007 et que les dernières annonces promettant une réforme en septembre ont été faites ... le 13 juillet dernier.

La crise financière de l'été n'est qu'un prétexte pour masquer l'absence de volonté du gouvernement, qui persiste à n'envisager la vieillesse que sous l'angle de la « dépendance », c'est à dire, d'un coût pour la société. Non, les personnes âgées ne sont pas un fardeau ! Le « grand chantier » du premier semestre a souligné qu'il existait sur ce sujet d'immenses attentes, aujourd'hui déçues.

Après un quinquennat déjà perdu pour le grand âge, cette nouvelle dérobade n'est pas une surprise. Mais elle va entraîner de graves conséquences pour les personnes âgées et leurs familles, confrontées des charges souvent écrasantes et à une offre insuffisante en matière d'aide à domicile. Or, une personne fragile, ou en fin de vie, ne peut pas attendre des mois ou des années.

La situation s'est considérablement aggravée depuis dix ans, du fait de l'inaction de la droite et nécessite une réforme équivalente au grand progrès qu'avait représenté la création de l'APA par la gauche en 2001. Il ne s'agit pas seulement pour nous de poser une équation financière, mais d'assurer l'inclusion de tous dans la cité en repensant les politiques de logement, d'aménagement du territoire, de transport, de santé et les services publics à l'aune de ce nouvel enjeu qu'est l'avancée en âge.

Le Parti socialiste s'engage, dans le cadre du Projet 2012, à construire un service public universel et personnalisé de l'autonomie répondant aux besoins de tous et adapté à la situation de chacun. Ce dispositif plus lisible et égalitaire, articulé autour de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dans le cadre de la Sécurité sociale, sera fondé sur une fiscalité progressive. Le financement paritaire de l'APA entre l'Etat et les conseils généraux sera assuré. Nous nous appuyerons sur l'expertise de ces derniers en matière d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.